

TOITS OUVRANTS ESSAIS D'ETANCHEITE

Page 1/3

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. ESSAIS D'ÉTANCHÉITÉ À L'EAU	1
2.1. ESSAIS STATIQUES	1
2.2. ESSAIS DYNAMIQUES	2
3. ESSAIS D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR	2
3.1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE ROULAGE	2
3.2. ESSAI TOIT FERMÉ	2
3.3. ESSAI TOIT OUVERT	2
4. ANALYSE DES DÉFAUTS ET EXPRESSION DES RÉSULTATS	2
5. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	3
5.1. HISTORIQUE	3
5.2. DOCUMENTS CITÉS	3
5.3. EQUIVALENT À :	3
5.4. CONFORME À :	3
5.5. MOTS CLEFS	3

1.OBJET

La présente procédure d'essai a pour objet de définir les conditions d'étanchéité à l'eau et à l'air des ensembles de toits ouvrants montés sur véhicules.

Elle n'est pas limitative et peut être complétée par des essais particuliers à préciser par les services habilités.

2.ESSAIS D'ETANCHEITE A L'EAU

Ces essais se décomposent comme suit :

- essais statiques,
- essais dynamiques.

2.1.ESSAIS STATIQUES

Ces essais seront faits en cabine par une douche simulant une très forte pluie.

Les essais se feront sur véhicule équipé d'un toit ouvrant qui sera testé dans les positions suivantes :

- A plat.
- Levé de l'avant avec une pente de 15 %.
- Levé de l'arrière avec une pente de 15 %.
- Dévers à droite avec une pente de 8 %.
- Dévers à gauche avec une pente de 8 %.

Durée de l'essai à chacune des positions 20 à 30 minutes.

Les essais en cabine pourront éventuellement être suivis immédiatement d'un démarrage plus un freinage brutal afin de s'assurer que d'éventuelles infiltrations d'eau ne rejettent pas dans l'habitacle.

2.2.ESSAIS DYNAMIQUES

Les essais dynamiques consisteront en :

- un lavage au jet,
- un lavage en machine à laver automatique,
- un roulage sous la pluie.

3.ESSAIS D'ETANCHEITE A L'AIR

Ces essais seront exécutés sur véhicule sur route.

3.1.CONDITIONS GENERALES DE ROULAGE

Le roulage s'effectuera sur route sèche, comportant un revêtement lisse, les vitesses allant de 60 km/h jusqu'à 130 km/h maximum, ou à la vitesse maximale du véhicule si celle-ci est inférieure à 130 km/h.

La vitesse du vent sera mesurée et ne devra pas excéder 3 m/s.

3.2.ESSAI TOIT FERME

Deux cas sont à considérer :

- Les vitres de portes étant fermées, ainsi que toutes les trappes ou autres systèmes autorisant des entrées d'air de l'extérieur dans l'habitacle à moins que cela ne soit prévu dans la définition du véhicule.
- Les vitres de portes étant fermées, les trappes ou systèmes d'admission d'air sont ouverts, sans utilisation des ventilateurs, ou en position minimale si cela est prévu dans la définition du véhicule.

Ces essais seront réalisés en faisant varier les jeux et affleurements dans la limite des tolérances prévues au plan. On procédera à une cotation subjective du bruit dans l'habitacle permettant de dégager l'incidence du toit ouvrant.

3.3.ESSAI TOIT OUVERT

Cet essai consistera à vérifier l'incidence de l'ouverture du toit ouvrant sur le niveau général du bruit et sur le fonctionnement des équipements.

La cotation sera réalisée à partir de la position fermée jusqu'aux possibilités maximales d'ouvertures.

4.ANALYSE DES DEFAUTS ET EXPRESSION DES RESULTATS

Au cours de ces différents essais, aucune infiltration ne devra être constatée, les services d'essais communiqueront aux services d'Etudes les informations permettant d'apporter les solutions et remèdes pour aboutir à l'objectif défini par le cahier des charges du véhicule.